

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 133/CAB 4 février 1963

n° 133/CAB 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 février 1963

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1963

Date du numéro

28 février 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Délégation de signature est donnée à M. Valy Maurice, administrateur de la F.O.M, directeur du Cabinet, pour signer au nom du Chef du Territoire tous actes de correspondances relatifs aux attributions courantes du Cabinet et spécialement: — les notes de service; — les ordres de mission: — les passeports; — les passes de courrier; — les ampliatiõns des arrêtés et décisions. M. Valy procédera, par délégation du Chef de Territoire, à la légalisation des signatures apposées sur toutes les pièces susceptibles de servir hors du Territoire.